AVIS DE VACANCE DE POSTES

Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvu au choix

NOR : *SJSH0840110V*

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant au centre hospitalier de Novillars (Doubs).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7-3 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier, direction du personnel et des affaires générales, 25220 Novillars, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel.*